

COMMUNE DE DUINGT
Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Procurations : 2

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de DUINGT (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Charles Polliand, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : (13)

M. BARITHEL Eric, M. DAVIET Rémi, , M. PAILLE Jean-François, Mme DUCLOS Catherine, Mme GUY Nicole, Mme MELIARD Marie-Laure, M. ZANINI Frédéric, M. ROLLIN Marc, M. Bruno BARTHALAIS ; Mme ROFFINO Cécile, M. DE MARCHI Jean-Louis ; M. DUCHEZ Patrick, Patrick LUGAZ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants : (2)

Mme FOCHT Catherine (donne pouvoir à Nicole GUY) ; Mme MICHELET Aude (donne pouvoir à Cécile ROFFINO).

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19/10/2021

Date d'affichage de la convocation : le 19/10/2021

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Patrick LUGAZ est désigné pour remplir cette fonction.



Le compte rendu du Conseil municipal du 21 Septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour définitif qui s'établit comme suit :

1001 – Décision modificative N°3 au budget pour l'ajustement de la section du compte d'amortissement 2021.

1002 – Autorisation de mandatement et de liquidation pour les dépenses d'investissement 1^{er} trimestre 2022.

1003 – Autorisation de mandatement et de liquidation pour les dépenses d'investissement 1^{er} trimestre 2022

1004 – Mise à jour du tableau des emplois permanents

1005 – Demande de subvention A.M.I (Avenir Montagnes Mobilités) pour le projet du cheminement piéton du Lac d'Annecy.

1006 – Demande de subvention D.E.T.R (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le projet du cheminement piéton du Lac d'Annecy.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les décisions suivantes :

N°DEC202119 : Avenant à la Convention Jean Cœur Promotion pour construction de logement en résidence principale signée le 18/11/2020, attribution de 5 lots au lieu de 8.

COMMUNE DE DUINGT
Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021

D20211001

DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET DE L'EXERCICE 2021

Vu le Code Général des Collectivités, et notamment son article L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leur avenant lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°D20200302 du 26 mai 2020 donnant délégations à M. le Maire pour les fonctions énumérées à l'article L2122-22 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les dépenses 2021, la section du compte d'amortissement d'emprunt,

Vu les crédits inscrits au budget 2021 et la description budgétaire ci-dessous ;

74108 Code INSEE	COMMUNE DE DUINGT BUDGET PRINCIPAL	DM n°3 2021
---------------------	---------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

AJUSTEMENT COMPTE D AMORTISSEMENT D EMPRUNT

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT 				
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6531 : Indemnités	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	500,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €
 INVESTISSEMENT 				
R-2804111 : Etat - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
R-2804112 : Etat - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
Total Général		0,00 €		1 000,00 €

Le conseil,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE, la décision modificative,
AUTORISE, le Maire à apporter la modification aux crédits budgétaires ci-dessus désignée.
MANDATE, le Maire à signer ladite modification.

COMMUNE DE DUINGT
Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021

D2021002

**DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER
ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, Le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autoriser Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits au budget de 2021, selon le tableau ci-après :

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	BUDGET 2021 (BP+BS+DM)	¼ du budget 2021	Dépenses d'investissement pouvant être mandatées jusqu'au vote du budget primitif 2022
20	Immobilisations incorporelles	21 360.00 €	5 340.00 €	5 340.00 €
204		149 857.25 €	37 465.00 €	37 465.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 438 600.00 €	359 650.00 €	359 650.00 €
23	Immobilisations en cours	420 000.00 €	105 000.00 €	105 000.00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'accepter l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de 2022.

Le Conseil municipal,
Où l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

⇒ ***Donne l'autorisation à Monsieur le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021 selon le tableau ci-dessus.***

D20211003

**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 - DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL
ET CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Commune de Duingt doit réaliser l'enquête de recensement de la population en 2022. La collecte débutera ***le Jeudi 20 janvier 2022 et se terminera le Samedi 19 février 2022***. Le dernier recensement a été effectué en 2016.

Le recensement permet :

- ✓ D'établir les populations légales de chaque circonscription administrative,
- ✓ De fournir des données socio-démographiques détaillées sur les individus et les logements pour de nombreuses zones géographiques,
- ✓ De constituer une base de sondage pour les enquêtes de l'INSEE réalisées ultérieurement auprès des ménages.

COMMUNE DE DUINGT
Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021

Le recensement reste sous la responsabilité de l'État. La Commune se charge du recrutement, de la gestion et de la rémunération des agents recenseurs et reçoit à ce titre une dotation de l'Etat. Cette dotation est forfaitaire, versée en une seule fois, et s'appuie sur les critères de population et du nombre de logements. **Le montant de la dotation qui sera versée à la commune pour 2022 s'élèvera à 2 068 €.**

Afin de réaliser les opérations de recensement de la population, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de créer des emplois d'agents recenseurs. Le coordonnateur communal sera un agent administratif de la collectivité, **Mme Claire BRUYANT.**

La Commune a été découpée en trois districts et **trois agents recenseurs doivent être recrutés.** Leur rémunération est fixée librement par le Conseil Municipal.

Plusieurs solutions sont possibles pour établir cette rémunération :

- ✓ Sur la base d'un indice de la fonction publique territoriale,
- ✓ Sur la base d'un forfait,
- ✓ En fonction du nombre de questionnaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'opter, comme en 2016, pour une rémunération forfaitaire et d'inclure également le versement d'un forfait pour leur journée de formation,

La rémunération ainsi constituée serait donc la suivante :

- ✓ Formation obligatoire : [2 séances d'1/2 journée] : 90.00 € x 3 recenseurs = **270.00 €** ;
- ✓ Rémunération forfaitaire fixe : 600,00 € x 3 recenseurs = **1 800.00 €** ;
- ✓ Rémunération selon le résultat de la mission effectuée : 400.00 € x 3 recenseurs = **1 200.00 €.**

Partant de ce principe, **l'estimation de la dépense budgétaire globale serait d'environ 3 270 €.**

Monsieur le Maire demande en conséquence au Conseil municipal :

- **De DESIGNER Mme Claire BRUYANT comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement ;**
- **De CREER 3 emplois d'agents recenseurs non titulaires ;**
- **De VALIDER le mode de rémunération des agents recenseurs tel que proposé ci-dessus ;**
- **De S'ENGAGER à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022.**

D20211004

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3,

Considérant qu'il appartient donc au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois communaux permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Ces effectifs sont recensés dans un tableau des emplois communaux qui évoluent au fur et à mesure des différentes délibérations de création ou de modification des différents postes.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'établir un tableau des emplois permanents pour la collectivité, document légal obligatoire au vu des articles L2121-29, L2313-1, R2313-3 du CGCT et de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984.

COMMUNE DE DUINGT
Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021

Ci-après le tableau des emplois permanents :

GRADE	EMPLOI	TEMPS DE TRAVAIL	TYPE D'EMPLOI
FILIERE ADMINISTRATIVE : 2			
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe Catégorie C	Secrétaire de Mairie	Temps complet	PERMANENT Contractuel
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Catégorie C	Chargée de l'accueil, urbanisme, état civil, élections	Temps complet	PERMANENT Titulaire
FILIERE TECHNIQUE : 7			
Agent de maîtrise principal Catégorie C	Responsable de l'équipe technique Voirie, espaces verts Bâtiment, sanitaires	Temps complet	PERMANENT Titulaire
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Catégorie C	Adjoint du Responsable des services techniques	Temps non complet 50 %	PERMANENT Titulaire
Adjoint technique Catégorie C	Agent d'entretien espaces verts, voirie, sanitaires	Temps complet	SAISONNIER 6 MOIS Contractuel
Adjoint technique Catégorie	Surveillant et sauveteur aquatique	Temps complet	SAISONNIER 2 MOIS Contractuel
Adjoint technique territorial Catégorie C	Agent d'entretien des locaux de la Mairie et de l'Ecole primaire, salles Communales	Temps non complet 14.29 %	PERMANENT Contractuel
Adjoint technique Territorial Catégorie C	Agent de surveillance de la voie publique	Temps complet	SAISONNIER 4 MOIS Contractuel
FILIERE MEDICO-SOCIALE : 2			
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe Catégorie C	ATSEM Ecole maternelle, entretien des locaux	Temps complet	PERMANENT Titulaire
ATSEM Catégorie C	ATSEM Ecole maternelle, entretien des locaux	Temps complet	PERMANENT Contractuel Remplacement agent titulaire en disponibilité
TOTAL : 7 agents permanents et 4 saisonniers			

COMMUNE DE DUINGT
Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021

Après avoir délibéré le Conseil municipal,

- **ACCEPTÉ** les propositions de Monsieur le Maire ;
- **ADOPTÉ** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacances de poste et prendre les dispositions relatives aux recrutements,

D20211005

**DEMANDE DE SUBVENTION A.M.I (Avenir Montagnes Mobilités)
PIETON SUR LE LAC D'ANNECY**

CHEMINEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération N° D20180105 en date du 26/02/2018, le Conseil municipal à l'unanimité avait accepté la réalisation des travaux pour l'aménagement de la promenade du château.

Ce projet consiste en la création d'un cheminement piéton sur la lac d'Annecy ainsi que la création d'une liaison douce depuis le lac pour faciliter l'accès au vieux village de Duingt.

Les principaux objectifs de ce projet sont :

- l'aspect sécurité des piétons
- l'aspect touristique
- la mise en valeur du littoral.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Maitrise d'œuvre	24 000.00 € HT
Mission accompagnement maitrise ouvrage	22 000.00 € HT
Etude divers	6 000.00 € HT
Total mission accompagnement + maîtrise d'œuvre	52 000.00 € HT
Travaux	506 609.00 € HT
Intégration environnementale	20 000.00.€ HT
TOTAL	578 609.00 € HT

A.M.I	200 000.00 €
D.E.T.R. (23 % du montant HT) soit :	135 207.00 €
Conseil départemental plan tourisme :	127 680.00 €
Autofinancement	115 722.00 € HT

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce dossier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention A.M.I. auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.**
- **Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes.**

D20211006

**DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)
CHEMINEMENT PIETON SUR LE LAC D'ANNECY**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération N° D20180105 en date du 26/02/2018, le Conseil municipal à l'unanimité avait accepté la réalisation des travaux pour l'aménagement de la promenade du château.

Ce projet consiste en la création d'un cheminement piéton sur la lac d'Annecy ainsi que la création d'une liaison douce depuis le lac pour faciliter l'accès au vieux village de Duingt.

Les principaux objectifs de ce projet sont :

- l'aspect sécurité des piétons
- l'aspect touristique
- la mise en valeur du littoral.

COMMUNE DE DUINGT
Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Maitrise d'œuvre	24 000.00 € HT
Mission accompagnement maîtrise ouvrage	22 000.00 € HT
Etude divers	6 000.00 € HT
Total mission accompagnement + maîtrise d'œuvre	52 000.00 € HT
Travaux	506 609.00 € HT
Intégration environnementale	20 000.00.€ HT
TOTAL	578 609.00 € HT

A.M.I	200 000.00 €
D.E.T.R. (23 % du montant HT) soit :	135 207.00 €
Conseil départemental plan tourisme :	127 680.00 €
Autofinancement	115 722.00 € HT

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce dossier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ***Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé ;***
- ***Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention D.E.T.R. auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.***
- ***Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes.***

La séance est levée à 22 H 00

Le Maire,
Marc ROLLIN

Le registre des délibérations est consultable en Mairie.

